

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N° 28-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le treize avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> <u>31/03/2026</u> <u>Date d'affichage</u> <u>31/03/2026</u>	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2025

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2025 du budget principal de la commune de Terssac présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2025.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

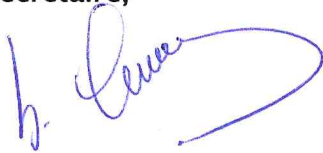
CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON